

ala

LE DIRECTEUR  
de  
l'Office fédéral des  
Affaires économiques extérieures

Berne, le 14 novembre 1989

130 ✓  
Confidentielle

Note à Monsieur le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz,  
Président de la Confédération

Initiative parlementaire  
du CN Hans Zbinden

Le 29 octobre, M. Zbinden m'a fait parvenir son initiative parlementaire sur la politique économique extérieure - participation du parlement, transparence et formation de l'opinion publique (annexe 1), ceci avec une lettre personnelle (annexe 2). J'ai immédiatement pris contact avec lui pour l'inviter à un dîner qui a eu lieu le 9 novembre dans une atmosphère d'ouverture et de cordialité.

M. Zbinden me réitéra que cette initiative n'était pas rédigée contre moi, mais plutôt malgré moi, et que c'était même atypique que "l'antifonctionnaire" (que je serais à son avis), ait pu devenir directeur du BAWI... Il vise "l'establishment" existant depuis des décennies en politique économique extérieure.

Dans son intention de s'identifier comme parlementaire et comme membre de la Commission économique, il se serait heurté à un "mur de concordance" où le Parlement n'aurait presque plus rien à dire.

Il vise au fond trois choses:

- a) la formulation des mandats de négociation du BAWI par le Parlement,
- b) la participation de parlementaires comme observateurs dans des délégations de négociation,
- c) éventuellement la création d'une "Permanente" composée de parlementaires.

Après avoir "dédiabolisé" le BAWI, je lui ai expliqué ce qui suit:

- ad a) Contrairement à la Constitution des Etats-Unis, la politique commerciale a été selon notre Constitution délibérément mise dans les compétences du Conseil fédéral. C'est à part le système présidentiel l'élément principal qui n'a pas été copié, en 1848, sur la Constitution américaine. L'idée de M. Zbinden nécessiterait donc une révision constitutionnelle.
- ad b) La présence de parlementaires lors de négociations n'est en soi pas impensable. Mais il ne faut pas oublier qu'une négociation est un processus complexe et long (ex. assurances), où l'essentiel se passe lors de réunions informelles à deux, tandis que les plénières nocturnes et interminables ont plutôt un caractère déclamatoire.

ad c) Une Permanente parlementaire se heurterait au veto de la Commission économique (le Conseiller fédéral P. Graber en a fait mutatis mutandis l'expérience !) et mettrait en question le "monopole" des relations politiques du Conseil fédéral avec le Parlement. La "fonction politique" du Secrétaire d'Etat n'est pas suffisamment admise pour permettre une telle formule.

Il n'en reste pas moins que M. Zbinden garde une certaine "frustration". Cette dernière est due, d'une part, à la complexité de la matière et d'autre part au fait qu'il y a deux sources législatives dans les ordres juridiques occidentaux: le parlementaire et le négociateur, nous l'avons tous appris dans nos cours de droit public. La légitimité démocratique du négociateur est reconstituée par le fait que le Parlement a le dernier mot quant à l'approbation ou la non-approbation du résultat de la négociation, sans pour autant avoir la possibilité de changer un détail de l'instrument conventionnel négocié. Ce fait fondamental qui fait le charme du métier de négociateur, ne saurait être essentiellement modifié par la présence d'observateurs parlementaires lors de négociations. Au contraire, les responsabilités, réparties par le partage du pouvoir, en seraient mélangées et dès lors mises en cause.

Je pense que la Commission économique sera chargée de cette initiative. Cette dernière n'est pas obligée de consulter le Conseil fédéral ou le Département concerné.



Franz Blankart

Annexe

[Copie: Direction élargie OFAEE]

Wettingen, 29. Oktober 1989

Abschluss

Sehr geehrter Herr Staatssekretär,

Erlauben Sie mir - quasi als persönlich-menschliche Einrahmung meines Vorstosses zur Aussenwirtschaftspolitik - die Vermittlung einiger Gedanken.

Haupttriebfeder meines Handelns waren Ohnmachtsgefühle in der Wirtschaftskommission; Erfahrungen, Empfindungen seit nunmehr bald zwei Jahren.

Ich habe mich in der Folge - back to the roots - mit der Genese des BAWI zu befassen begonnen, weil mir dessen Strukturen und Selbstverständnis irgendwie als Fremdkörper unserer demokratischen Kultur erschienen.

Bei meinem Handeln tangiere ich Sie und Ihr Amt, bevor ich Sie eigentlich erst richtig kennenlernen konnte. Meine bisherigen Begegnungen - wenn sie auch nur fragil und oberflächlich waren - deuteten Ihre Affinität zum Enzyklopädischen-Universellen an. Ein Zug, den ich im Zeitalter der Partialität persönlich sehr schätze.

Sie spüren: Es geht mir sehr darum, dass wir die Ebenen der Sache und der Beziehung zu trennen vermögen. Vielleicht habe ich da - und ich ahne es gar - Wasser in die Aare getragen !

Ich freue mich sehr auf weitere Begegnungen mit Ihnen. In der helvetischen politischen Kultur ist Ihre Gattung beileibe und beiseele nicht weitverbreitet.

Herzliche Grüsse

gez. Hans Zbinden